PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 NOVEMBRE 2026

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 2 novembre 2026 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur M. le maire Vital Dumais.

Sont également présents, les membres du conseil:

Guylaine Morin
Nathalie Julien
Claude Martel
Serge Côté
Laurier Girard
Amélie Deschênes-Bouchard

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE
Ouverture de la séance par monsieur le maire

1. ADMINISTRATION
1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2026
1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 30 octobre 2026
1.4 Rapport général du maire
1.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
1.6 Épuration des archives municipales - 2019
1.7 Épuration des archives municipales - 2024
1.8 Autorisation de signature – Entente intermunicipale de fourniture de services
1.9 Nomination d'un membre au comité intermunicipal de gestion – entente intermunicipale de fourniture de services relatifs à la direction général, au greffe, à la trésorerie et au développement local
1.10 Affectant le directeur général et greffier-trésorier autorisant l'embauche aux fonctions de directeur général et greffier-trésorier adjoint et directeur du développement
1.11 Assemblée publique de consultation du projet de règlement numéro 26-21, règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette de manière à modifier diverses dispositions
1.12 Adoption du second projet de règlement numéro 26-21 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette de manière à modifier diverses dispositions

2. FINANCES
2.1A Approbation des comptes à payer du mois d'octobre 2026
2.1B Certificat de disponibilité de crédit
2.2 Approbation du rapport budgétaire au 30 septembre 2026
2.3 Approbation des prévisions budgétaires – Bibliothèque municipale
2.4 Liste des comptes à recevoir au 31 octobre 2026
2.5 Instructions ventes pour non-paiement des taxes 2025

3. PERSONNEL
4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES
5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRANSPORT ROUTIER
8. HYGIÈNE DU MILIEU
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
10. LOISIRS ET CULTURE
11. VARIA
11.1 Entente entre la Municipalité et le comité de motoneige
11.2 Résolution – projet Mada

12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par M. le maire qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 26-179

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et reçu.

ACCEPTÉE

1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2026

Résol. 26-180

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2026;

ATTENDU QUE M. le maire résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2026 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 30 OCTOBRE 2026

Résol. 26-181

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 30 octobre 2026 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de M. le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 30 octobre 2026 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.4 RAPPORT GÉNÉRAL DU MAIRE

➔ M. le maire informe la population que la pièce de théâtre fut une réussite.
➔ M. le maire informe la population de ne pas oublier le méchoui le 14 novembre prochain.

1.5 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général et greffier-trésorier remet à chacun des membres du conseil un formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires.

1.6 ÉPURATION DES ARCHIVES MUNICIPALES - 2019

Résol. 26-182

ATTENDU QUE la Municipalité doit conserver certaines archives 7 ans selon le calendrier de conservation;

ATTENDU QUE la Municipalité doit autoriser la destruction des archives municipales selon le calendrier de conservation des documents;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la destruction des archives municipales de l'année financière 2019 selon le calendrier de conservation des documents de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

1.7 ÉPURATION DES ARCHIVES MUNICIPALES - 2024

Résol. 26-183

ATTENDU QUE le conseil doit donner son approbation pour la destruction de certaines archives;

ATTENDU QUE les archives municipales de l'année 2024 seront détruites selon le calendrier de conservation des documents de la Municipalité de Lac-Bouchette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la destruction des archives municipales de l'année 2024.

ACCEPTÉE

1.8 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES**

Résol. 26-184

ATTENDU QUE les municipalités de Lac-Bouchette, de Saint-François-de-Sales et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean (ci-après « Parties ») souhaitent convenir d'une entente afin de partager les services des fonctionnaires suivants : directeur général et greffier-trésorier, directeur général et greffier-trésorier adjoint et directeur du développement;

ATTENDU QUE cette entente vise notamment à améliorer l'efficacité de l'administration municipale et à contrer les difficultés de recrutement et de rétention de personnel qualifié dans le domaine municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette entend assurer la continuité et la qualité des services administratifs, financiers et de développement de son territoire et conserver son autonomie administrative et politique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette accepte de fournir la prestation de services étant l'objet de l'entente, aux municipalités de Saint-François-de-Sales et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et qu'elle s'engage à appliquer sur les coûts payables par les Parties toute subvention qu'elle reçoit du ministre des Affaires municipales, en vertu de la Convention de subvention « Fonds régions et ruralité - Volet coopération et gouvernance municipale - Coopération municipale », dans la mesure où ces coûts sont admissibles à cette subvention;

ATTENDU le projet d'entente présenté au conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de conclure l'entente projetée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu :

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette autorise la conclusion de l'*Entente intermunicipale de fourniture de services relatifs à la direction générale, au greffe, à la trésorerie et au développement local* (ci-après : *Entente*) entre les municipalités de Lac-Bouchette, de Saint-François-de-Sales et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean;

QUE le maire et le directeur-général et greffier-trésorier soient autorisés à signer cette *Entente*, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire à sa conclusion.

ACCEPTÉE

1.9 **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE GESTION – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS À LA DIRECTION GÉNÉRAL, AU GREFFE, À LA TRÉSORERIE ET AU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Résol. 26-185

ATTENDU QUE les municipalités de Lac-Bouchette, de Saint-François-de-Sales et Saint-André-du-Lac-Saint-Jean ont conclu une Entente intermunicipale de fourniture de services relatifs à la direction générale, au greffe, à la trésorerie et au développement local (ci-après : Entente);

ATTENDU QUE cette Entente prévoit la création d'un Comité intermunicipal de gestion composé du maire de chacune des municipalités, d'un conseiller désigné par chaque conseil municipal et du directeur général;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite désigner le conseiller(ère) qui siègera sur ce Comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu :

QUE la Municipalité nomme M. le conseiller Claude Martel, à titre de membre du Comité intermunicipal de gestion créé en vertu de l'Entente.

ACCEPTÉE

1.10 **AFFECTANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER AUTORISANT L'EMBAUCHE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT**

Résol. 26-186

ATTENDU QUE les Municipalités de Lac-Bouchette, de Saint-François-de-Sales et Saint-André-du-Lac-Saint-Jean ont conclu une Entente intermunicipale de fourniture de services relatifs à la direction générale, au greffe, à la trésorerie et au développement local (ci-après : Entente);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette accepte de fournir la prestation de services étant l'objet de l'Entente, aux municipalités de Saint-François-de-Sales et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et qu'elle s'engage à appliquer sur les coûts payables par les Parties toute subvention qu'elle reçoit du ministre des Affaires municipales, en vertu de la Convention de subvention « Fonds régions et ruralité - Volet coopération et gouvernance municipale - Coopération municipale », dans la mesure où ces coûts sont admissibles à cette subvention;

ATTENDU QU'afin de fournir la prestation de services requise à la fonction de directeur-général et greffier-trésorier, il y a lieu de désigner, à cet effet, M. Jean-Pierre Tremblay;

ATTENDU QU'afin de fournir la prestation de services requise, la Municipalité doit initier un processus d'embauche pour les deux (2) postes suivants :

A) Directeur général et greffier-trésorier adjoint;
B) Directeur du développement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu :

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette, afin de fournir la prestation de services requise à la fonction de directeur-général et greffier-trésorier, désigne, à cet effet, M. Jean-Pierre Tremblay;

QUE la Municipalité initie un processus d'embauche pour les deux (2) postes suivants :

A) Directeur général et greffier-trésorier adjoint;
B) Directeur du développement.

QUE le directeur-général et greffier-trésorier soit autorisé à retenir les services de la firme Michel Larouche Consultant RH Inc. pour un montant d'environ 6 125$ plus taxes et soit autorisé à poser les actes utiles et nécessaires au cheminement de ce processus d'embauche.

ACCEPTÉE

1.11 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-21, RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 18-16 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE DE MANIÈRE À MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

Début : 19 h 10

M. le maire explique le projet et demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires ou suggestions.

Fin : 19 h 12

1.12 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-21 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 18-16 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE DE MANIÈRE À MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

Résol. 26-187

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a adopté en date du 5 mars 2018 le règlement numéro 18-16 portant sur le règlement de zonage de la Municipalité de Lac-Bouchette, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QU'en date du 11 avril 2018, le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette est entré en vigueur suite à l'émission, par la MRC du Domaine-du-Roy, du certificat de conformité numéro 91005-RZ-01-02-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite amender son règlement de zonage numéro 18-16 de manière à :

- Remplacer à l'article 12, la définition de rue privée.
- Ajouter une mention visant à autoriser les thermopompes en cours avant.
- Ajouter des normes d'implantation à la grille des spécifications de la zone 5P.

ATTENDU QUE la section V, du chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permet à la Municipalité de Lac-Bouchette de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le processus de modification du règlement de zonage débute par l'adoption d'un projet de règlement par le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement au règlement de zonage a été soumis à la consultation publique le 2 novembre 2026 à 19 h 15, à la salle du conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement sera donné lors de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter par résolution le présent second projet de règlement numéro 26-21 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Le règlement de zonage est modifié de manière à :

1. *Remplacer, à l'article 12* ***« Terminologie »*** *du chapitre II* ***« Dispositions interprétatives »,*** *la définition de* ***« Rue privée »*** *par le libellé suivant:*

   Voie de circulation, droit de passage ou servitude qui fournit un accès à un ou plusieurs emplacements y aboutissant et n'ayant pas été cédés à la Municipalité de Lac-Bouchette.

2. Ajouter, à l'article 23 ***« CONSTRUCTIONS AUTORISÉES DANS LES COURS AVANT »***, à la liste des usages autorisé en cours avant ce qui suit :

   - ***Les thermopompes***

3. Au cahier des spécifications, modifier la grille de la zone ***« 5P »*** (grille numéro 404) de manière à ajouter des valeurs dans la colonne pour les marges de recul avant, latérales et arrière qui ne sont pas actuellement spécifiées dans la grille (voir annexe A).

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la loi auront été dûment remplies.

_____ _____

MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

ACCEPTÉE

2. FINANCES

2.1A APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2026

Résol. 26-188

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois d'octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer d'octobre 2026 suivants soient approuvés :

Octobre 2026		
	Montant du chèque	**Total par fournisseur**
Paiements par chèque		
Maison des Jeunes	300,00 $	300,00 $
Municipalité de Lac-Bouchette	2 500,00 $	2 500,00 $
Jean Champoux	347,40 $	347,40 $
Postes Canada	159,40 $	159,40 $
Fondation du CSSS Domaine-du-Roy	1 185,00 $	1 185,00 $
ADF diesel Alma Inc.	3 179,48 $	3 179,48 $
Fonds de l'information	120,00 $	120,00 $
Havre	93,00 $	93,00 $
Bell - kiosque	59,71 $	244,16 $
Intact assurances	702,91 $	702,91 $
Bell - Internet kiosque	74,68 $	- $
Hydro-Québec - aqueduc	1 562,41 $	9 609,15 $
Bell mobilité	540,90 $	540,90 $
Ministère du Revenu	20 675,43 $	20 675,43 $
Hydro-Québec - CCCS	866,30 $	- $
Hydro-Québec - pompage	213,78 $	- $
Hydro-Québec - centre comm.	1 026,16 $	- $
Bell - Municipalité	109,77 $	- $
Hydro-Québec - plage	406,17 $	- $
Hydro-Québec - aqueduc	2 989,97 $	- $
Hydro-Québec - éclairage public	1 300,92 $	- $
Cogéco câble	102,27 $	245,30 $
Ministre des Finances	62 491,00 $	62 491,00 $
Hydro-Québec - éclairage public	64,73 $	- $
Hydro-Québec - garage mun.	865,74 $	- $
Beneva	7 377,83 $	7 377,83 $
Hydro-Québec - éclairage public	66,57 $	- $
Visa	3,00 $	3,00 $
Receveur général du Canada	8 011,80 $	8 011,80 $
Hydro-Québec - kiosque	246,40 $	- $
Cogéco câble	143,03 $	- $
Desjardins sécurité financière	10 932,00 $	10 932,00 $
Total des paiements par chèque	**128 717,76 $**	**128 717,76 $**
Dépôts directs du mois		
David Bouchard	285,79 $	297,28 $
Fitness entrepôt	4 943,91 $	4 943,91 $
David Potvin	700,00 $	700,00 $
Ateliers mécanique Procam	1 296,35 $	1 296,35 $
David Bouchard	11,49 $	- $
Vital Dumais	1 892,58 $	1 892,58 $
Chantale Girard	135,60 $	135,60 $
Carl Laliberté	86,12 $	86,12 $
9221-5516 Québec Inc.	6 561,91 $	6 561,91 $
9488-6223 Québec Inc.	28 554,06 $	28 554,06 $
Aerzen Canada Inc.	5 080,29 $	5 080,29 $
Buropro Citation	181,07 $	181,07 $
Cain Lamarre	1 714,92 $	1 714,92 $
Canadian national	68,99 $	68,99 $
Centre du sport Lac-St-Jean	978,43 $	978,43 $
Cloutier Martin	420,24 $	420,24 $
Corporate Express Canada	498,77 $	498,77 $
Desgagné Laflamme Électricien	7 749,78 $	7 749,78 $

Joël Doyon	1 300,00 $	1 300,00 $
Eurofins Environex	1 326,07 $	1 326,07 $
Excavation rénovation Drolet	800,00 $	800,00 $
GLS Logistics Systems	669,52 $	669,52 $
Groupe Perron	876,11 $	876,11 $
H2O innovation	11 044,03 $	11 044,03 $
Industries Québec Bolts	231,22 $	231,22 $
MacPek Inc.	471,30 $	471,30 $
Martel Claudia	1 041,67 $	1 041,67 $
Mécanique Dave Bilodeau	35,64 $	35,64 $
M.R.C. Domaine-du-Roy	31 568,90 $	31 568,90 $
Jeannot Munger	97,72 $	97,72 $
Nutrinor Énergies	5 725,81 $	5 725,81 $
Orizon mobile	496,12 $	496,12 $
Plomberie chauffage GB	1 968,37 $	1 968,37 $
Pompaction Inc.	11 872,99 $	11 872,99 $
Produits BCM	3 578,30 $	3 578,30 $
Produits sanitaires Lépine	496,38 $	496,38 $
Rénomax Roberval	221,20 $	221,20 $
Résidences du Manoir des Lac	10 000,00 $	10 000,00 $
Sécal Instruments Inc.	11 271,63 $	11 271,63 $
Syndicat canadien fonction publique	846,23 $	846,23 $
Tremblay Jean-Pierre	285,75 $	285,75 $
Uni-Select inc.	1 731,43 $	1 731,43 $
Vision Informatik	1 048,57 $	1 048,57 $
Total des paiements par dépôt direct	**160 165,26 $**	**160 165,26 $**
Total des déboursés	**288 883,02 $**	**288 883,02 $**
Salaires		
1 octobre 2026	9 205,98 $	9 205,98 $
8 octobre 2026	8 698,80 $	8 698,80 $
15 octobre 2026	6 164,54 $	6 164,54 $
22 octobre 2026	8 736,26 $	8 736,26 $
29 octobre 2026	13 863,82 $	13 863,82 $
Total des salaires	**46 669,40 $**	**46 669,40 $**
TOTAL incluant salaires	**335 552,42 $**	**335 552,42 $**

ACCEPTÉE

2.1B **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

_____
Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2 **APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2026**

Résol. 26-189

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 30 septembre 2026;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 30 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 30 septembre 2026 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3 **APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Résol. 26-190

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires présentées par la responsable de la bibliothèque municipale répondent aux attentes du conseil municipal;

ATTENDU QUE ces nouvelles dispositions financières permettront d'offrir un service de qualité à la population de Lac-Bouchette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2027 de la bibliothèque municipale telles que présentées et rédigées au montant de 9 000$ plus le salaire, la cotisation au CRSBP pour 2027 et la location.

ACCEPTÉE

2.4 **LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 OCTOBRE 2026**

Résol. 26-191

ATTENDU QUE, selon l'article 1022 du Code municipal, le greffier-trésorier doit préparer au cours du mois de novembre une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

ATTENDU QUE cette liste doit être approuvée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des taxes à recevoir fournie par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant total de 257 570$ et des intérêts pour un montant de 15 099$ en date du 31 octobre 2026.

ACCEPTÉE

2.5 **INSTRUCTIONS VENTES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES 2025**

Résol. 26-192

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette désire vendre pour non-paiement de taxes les propriétés des citoyens qui ont des comptes en retard soit 2025 et antérieurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que toutes les propriétés des citoyens qui ont des arrérages de taxes municipales pour 2025 et plus âgés soient vendues pour les taxes après l'avis prévu par la Loi.

ACCEPTÉE

3. PERSONNEL

Aucun item.

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Aucun item.

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

Aucun item.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item.

7. TRANSPORT ROUTIER

Aucun item.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun item.

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item.

11. VARIA

11.1 **ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE COMITÉ DE MOTONEIGE**

Résol. 26-193

ATTENDU QUE le conseil a des inquiétudes pour le passage des motoneiges sur le chemin de la Montagne;

ATTENDU QUE le conseil désire avoir une rencontre avec les responsables de la motoneige avant d'autoriser le passage sur le chemin de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Morin appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une rencontre avec le comité responsable de la motoneige afin d'établir les règles à respecter sur le chemin de la Montagne.

DE fixer la vitesse pour la sécurité.

D'interdire la patrouille sur le chemin de la Montagne, etc.

ACCEPTÉE

11.2 **RÉSOLUTION – PROJET MADA**

Résol. 26-194

ATTENDU QUE Les Résidences communautaires de Lac-Bouchette souhaitent procéder à la réalisation du projet D'hier à aujourd'hui;

ATTENDU QUE la demande vise (D'hier à aujourd'hui) à créer des liens significatifs entre les personnes aînées de Lac-Bouchette et les élèves de l'école primaire grâce à une activité artistique et culturelle intergénérationnelle;

ATTENDU que le coût total du projet est estimé à 2 500$ avant taxes;

ATTENDU QUE Les Résidences communautaires de Lac-Bouchette doivent prévoir le financement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Duchênes-Bouchard appuyée par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le projet de MADA (D'hier à Aujourd'hui) pour un montant maximum de 2 500$ avant taxes;

D'approprier une mise de fond pour un montant de 396,24$ représentant un minimum de 20% du coût total du projet avant taxes;

D'autoriser une demande de financement de 2 500$ provenant du Programme de soutien à la mise en œuvre de la politique territoriale – Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC du Domaine-du-Roy;

D'autoriser Mme Nathalie Julien, représentante MADA à signer, pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cette demande.

ACCEPTÉE

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résol. 26-195

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 55.

ACCEPTÉE

_____ _____

MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, M. le maire Vital Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.